

UFOLEP 87

INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2019 – 2020

La saison UFOLEP débute le samedi 01 septembre 2019

Modifications au règlement UFOLEP Pétanque applicables au 01 septembre 2019

Mise en place d'une **Charte d'Engagements réciproques** entre l'UFOLEP 87, les Associations et les joueurs.

LICENCES: Renouvellement: entre le 01 septembre et le 30 Novembre dernier délai.

CONCOURS	
du 01 septembre au 15 juin	Du 16 juin au 31 août
<u>Licence UFOLEP Pétanque avec photo Obligatoire</u> Non Licencié UFOLEP Pétanque: INTERDIT	Non Licencié UFOLEP autorisé si invité par le club organisateur

Durant la période de renouvellement des licences soit entre le 01 septembre et le 30 novembre, les joueurs, sous réserve de ne pas avoir changé d'association, peuvent participer aux concours en présentant la licence de la saison précédente. **Les participations et points acquis durant cette période ne seront validés qu'à la condition que le renouvellement de la licence soit effectif au 01 décembre.**

MUTATIONS: uniquement entre le 01 septembre et le 31 octobre.
Payantes à partir de la saison 2020 / 2021

AIRES DE JEUX:

Il est strictement interdit de jouer devant les locaux abritant la table de marque, la buvette, les stands de cuisson et les toilettes.

Lors d'une partie entre une équipe "jeunes" de moins de 12 ans et une équipe "adultes" masculins ou féminines, **les limites de lancer du but sont de 6 à 9 m.**

Les concours départementaux se jouent normalement sur terrain libre. **En présence d'obstacle, il est interdit de passer, durant la partie, d'un terrain à un autre.**

TENUE VESTIMENTAIRE

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la pétanque en compétition et conforme aux règlements en vigueur. La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout autre accessoire.

Obligatoire toute l'année

Port d'une tenue correcte pour la pratique de la pétanque: on entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés. Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique de la pétanque sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc...

Maillots couvrant les épaules (débardeurs acceptés en période estivale)

Chaussures fermées

INTERDITS TOUTE L'ANNEE: Torse nu, Claquettes et Tongs

CONCOURS 01 septembre au 15 juin + INTERCLUBS

Haut tenue libre sauf débardeurs. Bas libre sauf vêtements troués etc....

CHAMPIONNATS et QUALIFICATIFS DEPARTEMENTAUX (Haut: Logo obligatoire. BAS: "Jean", Short sportif et Survêtement sportif autorisés)	
Haut identique *	Bas Identique
OUI	OUI
<p>Position du LOGO identique sur les tenues</p>  <p>AUTORISE LOGO manquant ou différent sur une des tenues NON AUTORISE</p>	<p>Modèle et couleur identiques</p>  <p>Même modèle pour tous</p>
CHAMPIONNATS REGIONAL, INTERREGIONAL ET NATIONAL (Modalités des tenus définis dans le règlement particulier à chaque épreuve)	

* S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.

En cas de mauvais temps le Jury peut autoriser la modification des éléments de la tenue vestimentaire.

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS

Etre en possession de la licence UFOLEP avant le 01 janvier ainsi qu'à la participation en qualité de joueur, de bénévole ou de responsable de table de marque à un minimum de concours.

Nombre minimum de concours pour participer à un championnat départemental ou national :

CATEGORIES	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
ADULTES VETERANS - 75 ANS	8 concours dans 4 clubs différents calculés soit sur la saison précédente soit réalisés entre le 01 septembre et la date du 1 ^{er} championnat départemental
VETERANS 75 / 80 ans JEUNES	4 concours dans 2 clubs différents calculés soit sur la saison précédente soit réalisés entre le 01 septembre et la date du 1 ^{er} championnat départemental
VETERANS 80 ans et +	1 concours avant le championnat

CATEGORIES	CHAMPIONNAT NATIONAL
ADULTES VETERANS - 75 ANS	Qualification lors d'un championnat régional et / ou Interrégional 5 concours dans 4 clubs différents réalisés entre le 01 septembre et la date du 1 ^{er} championnat départemental de la saison en cours

Nota:

- **il ne sera accordé aucune dérogation quel que soit le motif**
- les Championnats Régional et Interrégional sont pris en compte dans le minimum de concours lorsqu'ils se déroulent sur le département de la Haute Vienne.
- la participation au concours « ASSOCIATIONS » compte double
- tout ancien ou nouveau licencié prenant sa licence après le 01 janvier ne pourra pas participer au championnat départemental

REPLACEMENT DE JOUEUR OU D'EQUIPES	
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL	CHAMPIONNAT NATIONAL
Remplacement de joueur ou d'équipe avant le début du championnat AUTORISE SI Etre autorisé à participer au Championnat (nombre de concours) Etre du même club Ne pas être déjà qualifiés pour le Championnat National JOUEUR ET / OU EQUIPE NON REMPLACES Justificatif d'absence obligatoire Si motif de l'absence n'est pas reconnu comme valable par la Commission sportive L'équipe sera interdite de participer à tout autre championnat	NON AUTORISE Les équipes qualifiées pour le Championnat National doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer.